

# COOPÉRATIVES & AGRICULTURE BIOLOGIQUE : UN PARI GAGNANT



# SOMMAIRE

## 1/ LA COOPÉRATION AGRICOLE CONTRIBUE AU CHANGEMENT D'ÉCHELLE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

|                                                                                            |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Lait biologique : entre coopératives et adhérents, partager un même projet                 | 10 |
| Fruits et légumes biologiques : les coopératives, motrices et innovantes                   | 12 |
| Vin bio: les caves coopératives en actions                                                 | 14 |
| Grandes cultures bio : les coopératives maillent le territoire et structurent les filières | 16 |
| Bovins et ovins bio : l'organisation collective se construit                               | 18 |
| Porcs et volailles bio : la coopération organise les circuits longs                        | 20 |
| Plantes à parfum, aromatiques et médicinales bio : en coopératives pour regrouper l'offre  | 22 |

## 2/ LA COOPÉRATION AGRICOLE RELÈVE LES DÉFIS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

|                                                                                 |    |
|---------------------------------------------------------------------------------|----|
| Proposer des produits biologiques et locaux                                     | 26 |
| Du champ au produit : des partenariats forts pour renforcer la chaîne de valeur | 28 |

|                                                                                                      |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Le choix du bio pour préserver la qualité de l'eau                                                   | 30 |
| Alimentation animale : des enjeux partagés entre productions végétales et animales                   | 32 |
| Expérimentation, développement, innovation : les coopératives en action de l'exploitation au produit | 34 |
| Le conseil coopératif : un vecteur de bonnes pratiques                                               | 36 |

## 3/ DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE : TÉMOIGNAGES

|                                                                                            |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Jean-Marc MEYNARD : INRA                                                                   | 40 |
| Françoise BIGOTTE : Région Languedoc-Roussillon et Association des Régions de France (ARF) | 42 |
| Hélène PRINGAULT - BODET : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse                        | 44 |



# PREAMBULE



©Pascal Xicluna/Min.Agr.fr

Stéphane LE FOLL  
Ministre de l'agriculture,  
de l'agroalimentaire et de la forêt



**J'** ai souhaité que le programme Ambition Bio 2017 soit élaboré en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés. Coop de France a contribué activement à ce travail et je tiens à saluer tout particulièrement cet engagement.

L'heure est maintenant à la mise en œuvre de l'ensemble des actions du programme détaillé, et ce, autour des 6 axes définis collectivement : développer la production, structurer les filières, développer la consommation et conquérir des marchés, renforcer la recherche, son pilotage et la diffusion des résultats, former les acteurs agricoles et agroalimentaires et adapter la réglementation.

L'objectif n'est donc pas seulement de doubler la part des surfaces en bio d'ici 2017, mais aussi de développer la consommation au bout de la chaîne, et entre les deux, tous les outils de collecte et de transformation, et ce dans l'ensemble des filières. Et quand je regarde ce que les coopératives développent en bio, je sais pouvoir compter sur Coop de France et l'ensemble de son réseau de coopératives pour contribuer pleinement à relever les défis techniques, commerciaux et organisationnels de la filière bio et répondre aux enjeux économique, environnemental et social.

Je pense plus particulièrement aux liens étroits que les équipes des coopératives entretiennent avec les producteurs, permettant d'apporter un appui et un conseil adaptés, de répondre aux besoins spécifiques en matière d'intrants et de s'investir pleinement dans l'expérimentation et l'innovation.

Je pense également à la place prépondérante que les coopératives occupent dans le secteur des grandes cultures, dont le développement en agriculture biologique est une priorité du programme Ambition Bio 2017. Elles peuvent également assurer le lien indispensable entre les filières végétales et les filières animales pour une plus grande autonomie protéique.

Je pense aussi au rôle moteur que peuvent jouer les coopératives dans la structuration des filières.

Enfin, je tiens également à souligner que le programme Ambition Bio 2017 s'inscrit pleinement dans le projet agro-écologique pour la France. Les coopératives ont là aussi un rôle primordial à jouer. En effet, les coopératives impliquées dans les productions biologiques sont, pour la majorité d'entre elles, aussi investies dans les productions conventionnelles, et sont donc au cœur du partage des connaissances et des pratiques entre les différents modes de production.

Pour toutes ces raisons, je me félicite de l'engagement de Coop de France dans le développement de la bio.





Philippe MANGIN  
**Président de Coop de France**



Christophe LECUYER  
**Président de la Commission  
Filières Biologiques de Coop de France**

## LA COOPÉRATION AGRICOLE : MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT DE L'AB

**L**aboratoire d'idées et de projets, l'agriculture biologique développe une démarche environnementale forte par son approche originale sur toute la chaîne de production, de la ferme au produit fini. Sous l'égide d'un système de certification et de contrôle exigeant, ce label connaît chaque année un succès renforcé auprès des consommateurs et citoyens. La progression du nombre d'exploitations biologiques (qui a doublé en 5 ans) et du secteur a pu s'appuyer sur le mouvement coopératif pour se développer, s'organiser et se structurer.

550 coopératives, unions et filiales sont désormais engagées, représentant plus de 7 500 associés-coopérateurs convertis. Agriculteurs de territoire par excellence, les producteurs biologiques ont su trouver à travers les coopératives, les outils efficaces pour porter collectivement leurs projets.

Ce recueil permet d'offrir un aperçu des multiples dynamiques et initiatives portées par la coopération au sein des filières biologiques.

Tout d'abord, il s'agit de présenter la réalité des coopératives engagées en bio et de leurs spécificités. Chacune à leur rythme, les filières biologiques ont pu se développer grâce à la coopération qui est devenue leader dans la collecte des grains (75%) et les productions animales (70% de la nutrition animale, 85% des porcs, 65% des volailles). Ce développement ne doit pas occulter les nombreux défis techniques, économiques et organisationnels qu'il reste à relever pour assurer l'avenir du secteur et apporter de la valeur. Les coopératives et leur réseau agissent dans ce sens par de multiples leviers : partenariats entre opérateurs pour renforcer la chaîne de valeur ; conseil et innovation variétale pour répondre aux attentes des adhérents ; investissements dans des outils dédiés (silos, moulins, lignes de transformation...) pour améliorer la traçabilité et la qualité des produits ou encore des enquêtes prospectives pour améliorer la connaissance des marchés. Les enjeux sont multiples, les actions à long terme et les solutions souvent collectives.

Cet ouvrage illustre la diversité et l'originalité de ces démarches à travers les témoignages des premiers acteurs concernés : agriculteurs, conseillers et responsables d'activité bio de coopératives. Ce recueil démontre une nouvelle fois la capacité de la coopération à s'adapter et à agir dans la durée pour accompagner les producteurs, organiser les filières et ouvrir de nouvelles voies dans la chaîne alimentaire.



# 1 / LA COOPÉRATION AGRICOLE CONTRIBUE AU CHANGEMENT D'ÉCHELLE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE



**I**nitée en France entre 1960 et 1970 par des « pionniers », l'agriculture biologique s'est régulièrement développée jusqu'au début des années 2000. En 2007, le Grenelle de l'Environnement lui a donné un nouvel élan. La production et la consommation poursuivent leur croissance et les coopératives y contribuent.

## **Le secteur bio français continue son expansion**

Le nombre d'exploitations a doublé en 5 ans pour atteindre 25 000 fermes bio en 2013, soit 5,5% des fermes françaises. Parallèlement les produits biologiques suscitent l'intérêt croissant des consommateurs : 43% affirment en acheter régulièrement et le chiffre d'affaires du secteur est passé de 2 à 4,17 milliards d'euros entre 2007 et 2013 faisant de la France le 3ème marché mondial. Malgré une part de marché encore modeste (2,6% de la consommation alimentaire), le marché bio est très dynamique (+ 6,6% sur 2012) et tranche nettement avec la morosité du secteur alimentaire (0 à +2%).

## **L'offre française rattrape la consommation**

Le rythme des conversions et l'augmentation de l'offre nationale ont permis aux enseignes de relocaliser leurs achats, hier souvent importés : les produits biologiques d'origine française représentent désormais 75% de leurs approvisionnements. La commercialisation des produits bio est marquée par le poids de la vente directe (12%) et des circuits spécialisés (36%), caractéristiques du secteur. Néanmoins, les grandes surfaces alimentaires « classiques » sont devenues en quelques années leur premier canal de distribution (47% des ventes). Certaines catégories de produits se démocratisent (les œufs bio représentent 15% des achats d'œufs et le lait bio 9%) et confirment de nouvelles habitudes de consommation.

## **550 coopératives, filiales et unions engagées en bio**

Les coopératives agricoles sont impliquées à part entière dans ce mode de production. La première coopérative 100% bio s'est ainsi créée dès 1983 en Bourgogne. De 350 coopératives engagées en 2009 à près de 550 aujourd'hui, près de 20% du tissu coopératif est concerné. Si la plupart allie activité conventionnelle et biologique, une quarantaine d'entre elles sont spécialisées.

## **L'organisation des filières en coopératives pour sécuriser les débouchés**

Ayant vocation à collecter et regrouper les produits de leurs adhérents, les coopératives accompagnent ce secteur dans la recherche d'une taille critique génératrice de valeur ajoutée. Pour sécuriser les débouchés et le revenu des producteurs, elles doivent gérer les spécificités de l'agriculture biologique : période de conversion, diversité des produits et faibles volumes. Dans ce but, elles mettent en place des stratégies et des outils dédiés, souvent en partenariat avec des consœurs et d'autres acteurs. Dans les coopératives mixtes, les filières biologiques peuvent bénéficier de l'antériorité des services commerciaux et de recherche-développement. Cela favorise l'élargissement des gammes, la gestion de l'équilibre matière (surtout en viande et en lait) et la création de recettes innovantes, mais aussi l'accès à d'autres marchés, notamment l'export.

## **L'appui technique pour sécuriser les projets des adhérents**

Les coopératives mettent à la disposition de leurs producteurs un ensemble de moyens techniques et humains : approvisionnements spécifiques, services de conseils dédiés, équipements de nettoyage et stockage, plateformes d'expérimentations... Il s'agit d'apporter des solutions aux défis techniques de l'agriculture biologique.

## **Un dialogue constructif entre conventionnel et bio**

Les choix de gouvernance des activités biologiques varient d'une coopérative à l'autre. Structure dédiée pour les unes, section spécialisée pour d'autres, les modèles diffèrent. Toutefois 80% d'entre elles intègrent des producteurs bio dans leur conseil d'administration ou de section. En interne, ou via le réseau coopératif, se vit une réelle proximité entre bio et conventionnel. Cela facilite le dialogue et la prise en compte des problématiques respectives, qu'elles soient techniques, économiques ou encore éthiques. Cette « porosité » vécue en coopérative est un atout : les agriculteurs conventionnels d'aujourd'hui constituent les producteurs biologiques de demain.



## LAIT BIO



### La filière lait bio en chiffres :

**2 840** producteurs

**447** millions de litres soit  
**1,9 %** du lait de vache français

**585** millions d'euros  
de chiffre d'affaires

**20** coopératives représentent  
**36,4 %** de la collecte

## Entre coopératives et adhérents : partager un même projet

Le lait et les spécialités laitières sont les produits bio les plus consommés après les fruits et légumes. Multipliée par deux en cinq ans, la production laitière biologique bénéficie de l'engagement de groupes coopératifs majeurs pour se développer.

### L'équilibre offre / demande : un enjeu permanent

Si la croissance de la production est continue, elle ne se fait pas sans à-coups liés aux vagues de conversions. Très tôt, la coopération a structuré la filière au sein de l'interprofession, avec un double objectif : connaître les marchés et promouvoir les produits laitiers. L'enjeu permanent est la recherche de la meilleure adéquation entre la production des sociétaires et la capacité des marchés à valoriser les produits transformés. Certaines coopératives ont fait le choix de l'export, comme Isigny Sainte Mère vers la Chine, pour la poudre de lait infantile bio.

### Plus de proximité avec les adhérents pour plus de réactivité

Pour accompagner les éleveurs bio et répondre à leurs besoins, les coopératives ont recours à de multiples moyens : lettres d'informations, réunions spécifiques pour échanger sur les résultats technico-économiques, formations sur les coûts de production etc. Le Bureau technique de la production laitière (BTPL, issue du mouvement coopératif) assure, pour plusieurs d'entre elles un suivi technique des élevages (bilans fourragers, assolement, calcul des EBE). Cela permet de mieux connaître les adhérents et de réagir plus vite, comme lors des épisodes de sécheresse de 2011.

### Optimiser et valoriser, deux maîtres-mots

Dans le cas du lait bio, assurer un revenu rémunérateur aux adhérents passe par la capacité à proposer au marché une gamme étendue de produits. « YEO Frais » à Toulouse est ainsi devenu le 1er fabricant français de yaourts bio en MDD, avec 40% du marché. Maîtriser les coûts de collecte et de transformation, conséquents du fait des faibles volumes, est un autre enjeu. Les coopératives établissent des accords et des partenariats pour rationaliser la collecte, voire les outils de transformation. ✕

## Témoignages



**Bruno MARTEL**  
Administrateur  
d'Eurial



#### Grand Ouest

**148** exploitations bio

**48** millions de litres  
de lait bio

**Marques :** Bionat, Grand Fermage  
Bio, Bio d'Armor, Candia Bio.



**Gérard RODANGE**  
Administrateur  
de Sodiaal Union



#### Grand Ouest, Sud-Ouest, Massif Central et Sud Est

**207** exploitations bio

**38** millions de litres de lait bio

**Marques :** Candia Bio, Biolait

### Une filière complète et structurée

“ Nous avons la volonté d'accompagner tout sociétaire ayant un projet bio et de lui assurer un débouché rémunérateur. Mais nos aides à la conversion peuvent varier pour tenir compte de l'équilibre offre/demande du marché. Cela nous a permis de passer les périodes difficiles dans de bonnes conditions.

Nous pensons que d'avoir bâti une filière complète et structurée est un atout. Ainsi, pour répondre à la demande de nos sociétaires, nous proposons une gamme d'agrofournitures bio spécifiques (aliments, semences, produits d'hygiène de traite, gamme homéopathique), sous notre propre marque – BioMix – sans être tributaire des fournisseurs. Rassembler des sociétaires conventionnels et bio est également important : cela nous donne une vision globale des marchés qui permet d'optimiser les valorisations.

### Maîtriser les coûts amont et progresser au pas du marché

“ Lorsque Candia s'est engagé sur ce marché, dans les années 1990, Sodiaal a développé le lait bio dans le Sud-Est en ciblant cette action sur certaines zones, afin de créer et faire vivre une ambiance bio entre éleveurs, mais aussi pour maîtriser les coûts logistiques. Au milieu des années 2000, une nouvelle phase de croissance s'est étendue au Grand Sud. Face à ce développement, la question de la maîtrise des coûts amont reste évidemment majeure mais, en lait bio peut-être plus qu'ailleurs, il est aussi essentiel de s'assurer de l'équilibre permanent entre ressources et débouchés. Nous abordons ces deux défis en multipliant les partenariats avec d'autres acteurs du bio, notamment via des accords de collecte et des contrats d'approvisionnement.

Quant aux conversions à venir, il faut d'abord, bien sûr, mener une action volontariste pour remplacer les producteurs arrivant aujourd'hui à la retraite. Mais aussi éviter les à-coups. Le lait bio peut ouvrir des perspectives à de nouveaux éleveurs et il faut à la fois anticiper et susciter de nouveaux débouchés. Mais avec mesure : la pérennité du lait bio repose avant tout sur sa capacité à progresser au pas du marché.

## FRUITS ET LÉGUMES BIO



### La filière fruits et légumes bio en chiffres :

**12 869** exploitations

**45 101** ha soit

**12,7 %** de la SAU en fruits

**4 %** de la SAU en légumes frais

**748** millions d'euros  
de chiffre d'affaires

**38** coopératives produisent  
**20 %** des volumes  
de fruits et légumes bio

## Les coopératives, motrices et innovantes

Produits phares du marché alimentaire bio avec 6% des parts de marché, la production de fruits et légumes bio a doublé en 5 ans. Les coopératives s'organisent pour accompagner les producteurs et créer de nouvelles filières.

### Renforcer la filière par des partenariats

Grande diversité et saisonnalité des produits, poids de la vente directe (26%) : structurer la filière fruits et légumes bio est complexe et nécessite une bonne connaissance de l'offre et la demande. L'interprofession organise pour cela des enquêtes qu'alimente le réseau coopératif. Les coopératives s'impliquent au plan local et national, via des partenariats pour aller plus loin. Agrial, par exemple, travaille avec les GAB et d'autres coopératives pour élargir sa 4<sup>ème</sup> gamme et répondre à la demande des enseignes. En légumes, Cecab-Daucy et Axérial s'allient pour organiser la production de maïs doux, petits pois, flageolets et haricots verts. Parallèlement, des fédérations régionales de coopératives s'impliquent dans des programmes d'actions visant à faciliter l'approvisionnement en légumes bio locaux. C'est le cas de Coop de France Alpes-Méditerranée qui participe au projet Approbio en région PACA.

### Valoriser la production et assurer des débouchés sur tous les marchés

Les coopératives cherchent de nouveaux débouchés par la diversification des circuits de distribution et par la transformation. L'approche de nouveaux marchés passe parfois par des dynamiques collectives. Ainsi l'UCPT, la Sica St Pol de Léon et Terre de Saint Malo sont réunies au sein du Cerafel et de la marque « Prince de Bretagne » pour promouvoir ensemble leurs légumes.

### Innover pour renforcer la compétitivité

Pression des maladies et ravageurs, semences et plants adaptés : les défis techniques sont nombreux en légumes et fruits bio. Ces contraintes pèsent sur la rentabilité des exploitations et la compétitivité des filières. En lien avec les Chambres d'agriculture, les interprofessions bio ou les instituts techniques, les coopératives s'appuient sur leur réseau de conseillers, même parfois leurs propres outils d'expérimentation, pour bâtir et diffuser des pratiques innovantes. Certaines abordent collectivement la recherche variétale. Coop de France Midi-Pyrénées a ainsi réuni 5 coopératives autour d'un projet sur 3 ans en faveur de pommes bio à haute valeur organoleptique et adaptées à la conduite en AB, telle la « Crimson Crisp ». ✕

## Témoignage



**Bertrand FERAUT**  
Président de  
Covial Uni-Vert



**Gard**

**25** adhérents bio sur **55**

**38** emplois directs  
et **233** indirects  
(ceux des exploitations  
des adhérents)

**Chiffre d'affaires bio :**  
**7 M€ (70 % du total)**

Exportation vers  
l'Allemagne,  
la Grande Bretagne,  
la Suisse.

**Marques :** Terre de Bio



## Décliner une large gamme et agir à l'export

L'une des armes de la coopérative, c'est l'organisation et la répartition des plannings de production entre les adhérents. Dans un domaine où la vente directe par les exploitants est fréquente, la coopérative a contribué à maintenir sur la région des exploitations familiales en leur donnant accès à des marchés qu'aucune n'aurait pu aborder seule, notamment à l'export.

La coopérative vend ses produits sur les marchés nationaux et locaux, y compris à des cantines scolaires de Nîmes et de Marseille. Autant de clients auprès desquels disposer d'une gamme large - à la fois bio et conventionnel et sur différentes créneaux - constitue un atout. Sur certains produits, la Covial, a acquis des parts de marché importantes : avec 5 millions de pieds par an, nous sommes ainsi leader en France pour les salades d'hiver bio et assurons même 40% de l'approvisionnement des Allemands sur ce produit ! Nous avons l'ambition de concilier cette approche avec l'éthique de la bio, et même plus ! Par exemple, en privilégiant les variétés remarquables pour leur saveur, en lien avec l'Institut du goût. Et nous continuons, sans précipitation, à aider les adhérents qui le souhaitent à s'engager dans le bio.



## VIN BIO



### La filière vin bio en chiffres :

**4 927** exploitations

**64 800** ha en 2012 soit  
**8,2 %** de la SAU

**1** million d'hectolitres de vin bio en 2012

**413** million d'euros de chiffre d'affaires

**182** caves coopératives produisent **20 %** du vin bio

## Les caves coopératives en actions

En France les surfaces de vignes cultivées en bio ont été multipliées par trois en cinq ans. Les caves coopératives agissent pour accompagner leurs adhérents et trouver de nouveaux marchés.

### Les caves coopératives : une réponse aux attentes des metteurs en marché

Grâce à des investissements spécifiques, le niveau d'équipement des caves coopératives garantit une traçabilité et une qualité constante. Ici les outils de transformation ont été aménagés pour permettre la cohabitation entre bio et conventionnel. Ailleurs on a spécialisé un site, comme la cave de Quarante qui dispose d'un quai et d'un local de vinification dédiés.

A l'instar du conventionnel, les caves coopératives de Languedoc-Roussillon ont développé des volumes de vrac bio pour répondre à la demande des maisons de négoce. Côté distribution, les circuits classiques sont devenus des débouchés majeurs : la cave alsacienne Wolfberger y écoule près de 85 % de sa production bio, en bouteilles. Qualité, traçabilité, certifications complémentaires et volumes garantis sont autant d'atouts pour les caves coopératives.

### Anticiper les débouchés pour sécuriser les conversions

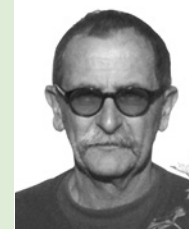
Dans cette filière en croissance rapide, mais où les conversions doivent se raisonner à long terme, connaître les volumes produits est essentiel pour sécuriser les producteurs et les stratégies des caves en AB. En Languedoc-Roussillon, Coop de France a ainsi travaillé à la création d'un observatoire de la production - réalisée et prévisionnelle – en vignes bio, en lien avec les conversions attendues.

### Assurer une valorisation durable de la parcelle à la cave

Pérenniser la plus-value bio est impératif pour couvrir les surcoûts de la production viti-vinicole bio, à la parcelle et à la cave. Cela passe par la recherche de nouveaux leviers d'actions et notamment l'accompagnement technique en vue d'améliorer la performance des vignerons bio. La coopérative d'Estagel s'est ainsi fixée comme objectif d'accroître les rendements en bio des exploitations de ses adhérents de 5 hectolitres par hectare d'ici cinq ans.

Ailleurs on a créé des unions de commercialisation pour mieux valoriser les vins bio des adhérents. L'export est un axe de valorisation important et représente 16% des volumes mis en marché par les caves coopératives françaises. ✕

## Témoignage



**Jean-Fred COSTE**  
Président de la SCAV du Vignoble de la Voie d'Héracles

**CAVE DE VERGÈZE- VIGNOBLE DE LA VOIE D'HERACLÈS**

**AOP Costières de Nîmes, IGP Oc, IGP Gard, Vins de France et de cépages**

**30** adhérents en bio sur **60**

**460** ha de vignes (sur **600** ha au total)

**48 000** hl de vins bio (sur **60 000** hl)

**Chiffre d'affaires bio : 4 M€**

**Marques : Héracles**



## Défendre la qualité de l'eau et l'emploi par le bio

En 1994, notre coopérative a été approchée par la société Perrier-Vittel. Celle-ci a un captage sur la Vergèze, où s'étend une partie de nos vignobles. Ayant connu une pollution à l'atrazine sur une autre de leurs sources, ils souhaitent nous voir développer la viticulture bio. Pour cela, ils nous ont fait rencontrer le Civam, puis nous avons travaillé avec les instituts techniques, les GDA, la CAPL (Coopérative d'approvisionnement Provence-Languedoc). Nous étions, au départ, quatre adhérents convaincus de l'intérêt du bio pour l'agriculture, l'environnement et pour le revenu, mais nous ne couvrons que 25 ha ! Petit à petit, le développement s'est fait naturellement, par étapes. Certains ont eu recours aux CTE (Contrats Territoriaux d'Exploitation), mais il n'y a pas eu d'incitation spécifique aux conversions. Jusqu'en 2007, le pari du bio n'était pas gagné au plan commercial. Aujourd'hui, nous sommes en croissance régulière en nous appuyant tant sur notre caveau de vente que sur nos partenariats avec le négoce spécialisé en bio.

En 1997, nous produisions environ 1 700 hl en bio ; nous en sommes désormais à 30 000 hl pour 400 ha, soit les deux tiers des surfaces de nos adhérents. Et notre cave est aujourd'hui la première en France en surfaces et volumes de vins bio.

Nous avons été lauréats de l'appel à projet agro-écologique au titre de l'expérimentation des futurs GIEE (Groupement d'Intérêt Ecologique et Economique). Cela va nous permettre d'aller plus loin en direction du bio, un mode de production également favorable au maintien de l'emploi puisqu'un hectare de vignes en bio nécessite plus de main d'œuvre.





## GRANDES CULTURES BIO



### La filière Grandes Cultures bio en chiffres :

**9 369** exploitations

**205 518** ha

**290 000** tonnes collectées dont

**48 500** tonnes en conversion

**260 000** tonnes d'aliments pour le bétail bio et

**92 000** tonnes utilisées en meunerie bio

**48** coopératives et filiales réalisent **75 %** de la collecte nationale

## Les coopératives maillent le territoire et structurent les filières

Après une période soutenue de conversions (+80% en 5 ans), la régulation des marchés est essentielle pour sécuriser les approvisionnements des nouveaux outils et garantir des prix rémunérateurs. Les coopératives s'y emploient.

### Les coopératives en première ligne pour réguler les marchés

Les coopératives et leurs réseaux agissent de concert avec FranceAgriMer et les interprofessions pour évaluer les évolutions de marché par des enquêtes régulières auprès de chaque maillon de la filière. En 2012, ce dispositif a permis d'anticiper la hausse de la production et ainsi contribuer à la baisse de 40% des importations de céréales. Deuxième élément de gestion du marché, la contractualisation pluriannuelle qui progresse entre organismes stockeurs, usines d'aliments et moulins bio.

### Initier des projets collectifs de filières

Les coopératives doivent gérer le stockage et la mise en marché de près de 25 espèces de céréales, oléoprotéagineux et légumes secs, et ce pour des volumes collectés faibles (en moyenne 65 t/producteur) et dispersés. S'y ajoute un travail de nettoyage et tri pour stocker les grains de façon optimale. Pour répondre à ces exigences, des coopératives se sont alliées, via des unions (Union Coops Bio Céréales, Bio Sud Est...) ou des accords de collecte (Biocer & Cap Seine). En parallèle, le réseau Coop de France a accompagné la création de près de 80 000 t de capacité de stockage pour 4 coopératives sur les cinq dernières années.

### La maîtrise technique, enjeu majeur, du champ au silo

Avec près de 70 conseillers bio recensés auprès de 28 coopératives, la coopération s'est assurée de compétences internes pour relever le défi de la production bio. Elaboration d'itinéraires techniques, outils d'aide à la décision, planification et suivi des cultures... L'enjeu est de satisfaire aux exigences des cahiers des charges des clients et de sécuriser la chaîne de production, de l'adhérent au silo. Autre enjeu, certaines coopératives ont investi dans la filière semences bio, comme Axérial Bio ou Ubios, afin de maîtriser leur approvisionnement. ✕

## Témoignages



**Paul BARADAT**  
Président  
d'Agribio Union



**Nicolas LECAT**  
Directeur  
général  
d'Agribio Union



**Midi-Pyrénées, Aquitaine et Languedoc-Roussillon**

**Union de 5 coopératives :**  
Coop Agribio, Terres du Sud, Arterris, Vivadour, Euralis Céréales

**1 000** producteurs bio adhérents des coopératives de l'Union

**37 000** tonnes de céréales, oléagineux et légumes secs sur **30** produits

**Chiffre d'affaires bio : 25 M€**

### En Union, nous mutualisons les savoir-faire de 5 coopératives...

L'Agribio Union s'est constituée, à partir de 2000, entre une coopérative 100% bio (CoopAgribio) et quatre coopératives conventionnelles dont certains adhérents s'engageaient en agriculture biologique. En créant l'Union elles ont mutualisé des moyens pour faire face au rythme des conversions en céréales, oléagineux et légumes secs. Grâce à ses techniciens dédiés au bio, l'Union apporte un conseil plus pointu et une gamme de services plus étendue aux producteurs que n'aurait pu le faire la seule structure Coop Agribio. L'intérêt est aussi logistique, puisque sur 17 départements, elle offre aux adhérents une trentaine de points de collecte spécialisés. Ce schéma est également favorable aux achats, notre service approvisionnement ayant une base de négociation plus importante.

Notre capacité à regrouper les volumes provenant de 1 000 exploitations améliore la régularité des livraisons et limite les aléas. Cela facilite la diversification vers de nouvelles espèces quand le marché en est demandeur.

Parallèlement Agribio Union s'est appuyée sur les savoir-faire des coopératives adhérentes en terme de gestion, de logistique, de stockage... et pour entrer dans des démarches de qualité qui en ont fait le premier organisme stockeur Bio certifié Iso 9001 (en 2006). Cet esprit de mutualisation s'étend à la conception des outils et équipements, à l'image du silo de 15 000 t dont nous démarrons la construction cette année. L'implication des cinq adhérents de l'Union a facilité le montage de ce dossier vis-à-vis de nos partenaires financiers. Un tel projet nous permet d'impliquer de nouveaux partenaires, comme Maisadour qui nous rejoindra au 1<sup>er</sup> Juillet 2014.



## BOVINS ET OVINS BIO



### La filière bovins et ovins bio en chiffres :

**2 656** élevages de bovins allaitants

**1 454** élevages d'ovins

**89 700** vaches allaitantes

**128 600** brebis

**206** millions d'euros de chiffre d'affaires

**41** coopératives produisent **32 %** des gros bovins bio

**15** coopératives produisent **70 %** des agneaux bio

**25** abattoirs coopératifs

## L'organisation collective se construit

Planification, équilibre carcasse, autonomie fourragère, valorisation de l'engraissement : autant de défis à relever en viande bio. Après plusieurs années difficiles (sécheresse, hausse des cours en conventionnel...), les filières organisées bio poursuivent leur dynamique, soutenues par les coopératives.

### Planifier et étaler l'offre pour renforcer les filières

Avec la pénurie de bovins conventionnels et la hausse des cours qui en a découlé, l'année 2012 a été délicate pour la filière biologique. Cet épisode illustre la nécessité de planifier et contractualiser l'offre pour éviter les soubresauts. Dans ce but, les coopératives mettent en place des outils pour anticiper et programmer les flux d'animaux.

En Midi-Pyrénées, un programme collectif d'actions, lancé en 2010, associe les principales coopératives de la région (Alti Pyrénées Bio, Approvia, Bovi PC, Capel, Synergie, Terre Ovine et Unicor). L'objectif : évaluer le marché, renforcer les échanges entre amont et aval pour connaître les attentes des clients (qualité, régularité...) et enfin mesurer leurs impacts sur la conduite des élevages.

### Jouer la complémentarité des circuits pour tout valoriser en bio

Pour pérenniser la production il est essentiel de valoriser en bio l'intégralité de chaque bovin ou ovin. La maîtrise de cet équilibre carcasse conditionne la poursuite du développement de ces filières. Pour ce faire, des coopératives cherchent des complémentarités de débouchés. Certaines conjuguent la vente en boucherie traditionnelle bio qui permet de valoriser les quartiers arrière filet, entrecôtes... et la vente en restauration hors domicile pour les avant (beefsteak, plat de côte...). Dans cet esprit, la coopérative « Eleveurs bio de Bourgogne » (Union Feder), a développé tous ses circuits de distribution. Elle a notamment créé un réseau de vente directe à travers 2 boucheries de détail 100% bio et 2 camions-magasins itinérants.

### L'engraissement en bio, un enjeu d'actualité

Si les élevages bovins et ovins bio sont généralement extensifs et basés sur l'autonomie fourragère, la finition n'est pas toujours optimale car elle requiert une alimentation riche en céréales et en protéagineux. Dans le Sud-Ouest des coopératives de céréales et OP d'ovins et bovins bio se sont alliées pour créer des filières d'engraissement, du céréalier à l'éleveur afin de répondre in fine aux attentes de l'aval. ✕

## Témoignage



**Bertrand BOULET**

Directeur de Languedoc-Lozère Viande



**Aveyron et Lozère**

**Bovins bio : 71** élevages pour **1 370** animaux

**Ovins bio : 39** producteurs pour **9 340** animaux

Collecte de bovins (**50 000**/an) et ovins (**60 000**/an)

**Chiffre d'affaires bio : 960 000 €**

**Filiale : Languedoc-Lozère Viande**

**Chiffre d'affaires bio : 2 M€**

## Nous voulons valoriser tous les animaux en bio

Languedoc-Lozère-Viande est une filiale à 90% de la coopérative Cemac-Cobeval. Elle transforme et commercialise les animaux de ses adhérents, y compris en bio. Pour fidéliser ces derniers – mais aussi fixer la valeur ajoutée sur place – il faut parvenir à valoriser tous les animaux et tous les quartiers en bio. Travailler en filière longue, de l'élevage à la transformation est pour cela un atout.

En amont, un technicien spécialisé conseille les éleveurs et définit avec eux les choix d'alimentation requis pour atteindre les niveaux de qualité attendus par nos clients. Il planifie les sorties d'élevage pour coller aux besoins du marché. La coopérative contribue aussi à orienter les choix des éleveurs par des contrats et avances de trésorerie qui les sécurisent et les fidélisent.

En aval, nous jouons sur la complémentarité des débouchés, d'abord bouchers traditionnels bio, mais également restauration collective et industriels. Ainsi, en vaches de réforme, nous travaillons avec des clients en recherche de hachés bio. Régulièrement invités dans notre abattoir de Marvejols, les éleveurs peuvent apprécier les qualités attendues par le marché et mieux adhérer à ces démarches.

Nous avons enfin le projet d'engraisser sur place tous les broutards nés dans les élevages bio plutôt que de les voir partir à l'étranger.





## PORCS ET VOLAILLES BIO



### La filière porcs et volailles bio en chiffres :

**491** éleveurs de porcs,  
**1 314** de poules pondeuses et  
**663** de volailles

**106 900** porcs charcutiers  
**3,36** millions de poules pondeuses  
**7,88** millions de volailles de chair

**492** millions d'euros de chiffres d'affaires

**8** coopératives produisent  
**85 %** des porcs charcutiers

**14** coopératives produisent  
**65 %** de la production d'œufs  
et **55 %** de volailles.

## La coopération organise les circuits longs

En aidant les producteurs à s'organiser et en facilitant une mise en marché commune, les coopératives ont contribué à la croissance rapide de la production d'œufs, de volailles et de porcs bio ces dernières années.

### Les coopératives en première place

Les leaders des marchés de monogastriques bio sont tous issus de la coopération, à l'image de Terrena, via sa filiale volailles Bodin Bio, ou Erca Bio (Biodirect-Cooperl) en porcs. Adossées à des organisations actives tant en conventionnel qu'en bio, ces productions bénéficient d'outils de transformation performants et d'un réseau de distribution bien établi. En œufs, les coopératives sont également très présentes, à la production (Le Gouessant, Cecab Valsoleil) et au conditionnement (Œufs Sud Est, détenue par les coopératives La Dauphinoise et Terres Dioises). Cela a permis l'essor de la production, produit bio le plus consommé en France.

### Entre les acteurs, des partenariats forts

Les coopératives s'allient entre elles et avec d'autres entités pour organiser l'offre et mutualiser les compétences. Ainsi l'association Porcs Bio Cœur de France regroupe quatre coopératives, de la Normandie à l'Auvergne (Agrial, Cirhyo, Tradival et Sicaba). Elle a permis d'organiser une filière porcs bio mutualisée pour valoriser les produits de leurs adhérents bio. En Vendée, le groupe Cavac et la société Bioporcs ont créé une filière régionale complète, de la viande fraîche à la charcuterie-salaison.

### Maîtriser l'alimentation, une des clefs du succès

Pour garantir la qualité et la traçabilité des aliments, respecter les exigences de lien au sol et gagner en cohérence logistique et territoriale, la maîtrise des approvisionnements est essentielle. Dans l'ouest, plusieurs coopératives se sont alliées pour fournir des céréales 100 % régionales à leurs éleveurs de volailles. Issue du regroupement de 9 coopératives et d'autres opérateurs de l'aval, l'usine d'aliment Sica Est Alibio a été construite pour proposer des aliments locaux pour les éleveurs de volailles et de porcs bio de Lorraine. ✕

## Témoignage



**Michel THIBAUD**  
Vice-président  
de la Drômoise  
de céréales et  
administrateur  
de Valsoleil



**Drôme, Isère**

**150** agriculteurs bio

**15 000** tonnes de céréales  
et oléagineux bio/an

**Chiffre d'affaires bio : 6 M€**  
(soit **10 %** du total groupe)



**Drôme**

**17** élevages de poules  
pondeuses bio soit  
**20** millions d'œufs/an

**5** élevages en volailles  
de chair bio soit  
**5 000** poulets/semaine

## Entre céréales et volailles, favoriser les synergies

Nos adhérents céréaliers bio cherchaient un débouché durable et correctement rémunéré. Parallèlement, les aviculteurs bio avaient des besoins croissants en aliments certifiés, pour répondre à la demande de poulets notamment, et anticiper la fin des dérogations au 100% aliment bio. Entre nos deux coopératives - la Drômoise et Valsoleil - il y avait des synergies potentielles, d'autant plus que beaucoup d'agriculteurs adhèrent aux deux structures. La construction d'un nouveau silo - d'une capacité de 20 000 tonnes - inauguré en juillet 2013, les a concrétisées. Notre outil précédent, bloqué en centre-ville et de capacité réduite, ne pouvait plus évoluer, au risque d'entraîner des soucis de qualité et de conservation des grains. Le nouveau silo est en outre désormais adossé à une usine de fabrication d'aliments bio qui bénéficie de l'expérience acquise par l'Ucab, usine d'aliments conventionnels du groupe. Auparavant il fallait faire transformer nos matières premières à 150 km d'ici avant de les rapatrier !

Avec cette unité, de taille suffisante pour accompagner les conversions à venir, et un fonctionnement en filière longue, du champ au poulailler, nous confortons les deux activités. Les céréaliers bio trouvent là, et à proximité immédiate de chez eux, un moyen de valoriser la part de leurs blés et sojas qui ne va pas vers l'alimentation humaine. Et, pour les aviculteurs bio, c'est aussi une avancée : quand on a la maîtrise de son aliment, et qui plus est quand il est d'origine locale, on est à la fois plus autonome et plus responsable. Enfin avec le silo, l'usine d'aliment, les éleveurs et l'abattoir regroupés dans un rayon de 50 à 60 km, ces activités s'inscrivent totalement dans les valeurs de l'économie circulaire et du développement durable.





## PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES BIO



### La filière PPAM bio en chiffres :

**1 786** exploitations

**4 806** ha

**13 %** de la SAU nationale

**23** groupes de producteurs, dont  
**14** coopératives et  
**4** associations ou groupements.

**381** agriculteurs (**21 %** des  
producteurs bio français).

## En coopératives pour regrouper l'offre

Près de 40% des exploitations françaises du secteur des PPAM (plantes aromatiques médicinales et à parfum) ont choisi de produire en bio. En coopérative, les producteurs gagnent en visibilité, mutualisent les équipements et les risques.

### Echanger pour déchiffrer le marché

Les surfaces ont plus que doublé depuis 2005, et les possibilités de valoriser ces plantes sont multiples : huiles essentielles, extraits, infusions, sirops, liqueurs, compléments alimentaires... La demande est soutenue et les coopératives s'emploient à y répondre. Toutefois, la vision à long terme du marché est difficile et certaines filières, comme le lavandin, peuvent traverser des difficultés. Pour l'améliorer, les organismes techniques et économiques de la filière ont créé avec le soutien de FranceAgriMer, le comité « PPAM bio ». Les acteurs y trouvent des informations et échangent sur l'évolution des marchés, pour gérer la production au rythme de la demande et accompagner la nécessaire organisation de la production.

### En coopérative, des atouts pour les producteurs...

Très spécifiques, les matériels utilisés pour cultiver et transformer les PPAM ne conviennent que rarement à d'autres productions et sont souvent onéreux. Les coopératives peuvent acheter et mutualiser ces outils. Ainsi la coopérative « Plantes de Pays » a récemment investi en outils de mondage (tri des feuilles) mis à la disposition de ses adhérents, et projette d'acquérir un sasseur (machine à dépoussiérer), un broyeur et une chambre froide. Dans l'Ouest, des coopératives de plantes médicinales bio font de même pour des récolteuses et ensileuses spécifiques, difficilement amortissables individuellement sur des exploitations pour lesquelles les PPAM constituent une diversification pertinente.

### ...et pour les clients

En coopérative, les producteurs peuvent proposer aux clients à la recherche d'un interlocuteur unique, un volume, une origine française garantie et des gammes étendues de produits. C'est aussi un atout en matière d'identité et de visibilité, en France et au-delà.

Par leur capacité à réguler l'écoulement de la production, les coopératives contribuent, dans une certaine mesure, à stabiliser les prix. Elles mettent enfin en place des appuis techniques et des groupes d'échanges qui favorisent l'émulation entre producteurs. ✕

## Témoignage



**Claire  
CHASTAN**  
Productrice  
et gérante de la  
Sica Bio Plantes

### SICA BIO PLANTES

**Drôme, Alpes de Haute-  
Provence, Hautes-Alpes,  
Gard, Vaucluse**

**40** producteurs bio

**300** ha et **40** espèces  
de plantes aromatiques  
et à parfum en bio

**7** tonnes d'huiles  
essentiels, **25** tonnes  
de plantes sèches,  
**50** tonnes d'hydrolats

**Chiffre d'affaires bio :**  
**600 000 €**

## Un partenariat exclusif pour nous sécuriser dans la durée

Notre groupement a fait un choix sans doute rare dans cette filière : nous avons un acheteur unique, avec qui nous avons passé une convention commerciale renouvelable et sur 5 ans... Ce partenariat a démarré dans les années 1990, avec le laboratoire Sanoflore, installé à Gigors et Lozeron (aux portes du Vercors). Il trouvait ainsi, à proximité immédiate, les plantes séchées, les huiles essentielles et hydrolats nécessaires aux formulations de sa gamme. En 2008, cette entreprise a été rachetée par le groupe L'Oréal, puis revendue, deux ans plus tard, à la société Elixens avec qui nous travaillons toujours. Entre temps il y a eu parfois des périodes d'inquiétude et de tensions, mais le partenariat s'est maintenu.

Nos adhérents - dont beaucoup ont d'autres activités de polyculture-élevage - trouvent dans cette formule une certaine tranquillité d'esprit. Nous n'avons pas besoin d'agent commercial, la gestion administrative est simplifiée et les paiements rapides. Nous avons par ailleurs des instances de concertation au sein desquelles sont élaborés des plans de culture sur plusieurs années. Nous y avons aussi un retour d'informations sur l'évolution de la demande et des débouchés.

Etre ainsi adossé à un fabricant à l'écoute des nouveaux marchés nous a permis de compléter nos productions par des plantes que nous n'aurions probablement pas testées autrement.



# 2/ LA COOPÉRATION AGRICOLE RELÈVE LES DÉFIS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE



hacune à leur rythme, les filières d'agriculture biologique se développent et s'organisent malgré les freins qu'elles peuvent rencontrer. Seules ou en réseau, les coopératives s'appuient sur leurs atouts et leurs spécificités pour apporter des solutions à leurs adhérents.

## La dimension territoriale, gage d'efficacité

Les coopératives interviennent sur des territoires bien circonscrits et identifiés. C'est un point fort pour celles d'entre elles qui s'engagent vers le bio. Par leur vocation à regrouper l'offre agricole, mais aussi par leurs pratiques de conseil et d'animation auprès de leurs adhérents, elles sont souvent un pivot dans la mise en place de filières biologiques locales allant du champ à la transformation. Grâce à leur savoir-faire commercial elles sont à même de connecter ces filières à des débouchés très divers, du circuit de proximité au grand export. Leur connaissance du tissu local et régional favorise en outre la création de partenariats associant la production, la première et la seconde transformations et parfois même la distribution.

Ce lien au territoire, intrinsèque aux coopératives, renforce aussi leur efficacité au regard des défis environnementaux. Dans les secteurs où les enjeux environnementaux sont forts, l'implication des coopératives dans la diffusion de pratiques ou de modes de productions alternatifs - dont le bio - s'avère souvent déterminante car elles ont capacité à mobiliser une forte proportion des agriculteurs présents sur un territoire donné.

## L'autonomie protéique : plus facile en coopérative

Parallèlement les coopératives savent mobiliser leurs savoir-faire techniques et organisationnels pour apporter des réponses aux besoins des filières confrontées - de la production à la transformation - à des défis techniques, commerciaux et réglementaires encore susceptibles d'évoluer.

Il en est ainsi, par exemple, de la question de l'autonomie et de la sécurisation de l'approvisionnement des filières animales en protéines végétales. Pour relever ce challenge - encore compliqué par l'objectif ambitieux du « 100% bio » - les coopératives s'appuient sur leur capacité à mettre en relation éleveurs et cultivateurs au sein d'une même structure ou entre structures partenaires. Leurs pratiques des relations contractuelles pluriannuelles sécurisent les parties, dans la durée.

## Le conseil et l'innovation support de développement de la bio

Pour accompagner les producteurs dans leurs projets de conversion, les coopératives mettent en place des réseaux de conseillers dédiés au bio. Ces derniers interviennent en concertation étroite avec les stratégies et équipes commerciales, renforçant ainsi l'adéquation entre offre et demande, une condition essentielle de la pérennité des filières bio.

Ces réseaux de conseillers travaillent aussi avec les structures techniques nationales et régionales créées par les instances de l'agriculture biologique. Très souvent ils participent à des essais et à la production de références adaptées aux contextes et besoins spécifiques des adhérents et de la coopérative.

Enfin le secteur coopératif assure des services d'agrofourniture pour répondre aux besoins très spécifiques des producteurs en matière d'intrants dédiés à l'agriculture biologique, sécurisant ainsi le respect des cahiers des charges.





## Chiffres clés :

**12 %** du chiffre d'affaires bio passe par la vente directe

**+16 %** par rapport à 2011

**9/10** consommateurs bio portent attention à la mention de l'origine sur les produits bio qu'ils achètent

## Proposer des produits biologiques et locaux

Les circuits alimentaires de proximité connaissent un succès croissant, notamment pour le bio qui y est historiquement très présent. Ancrées dans les territoires, les coopératives multiplient les initiatives sur ces créneaux, en complément de leurs autres circuits de commercialisation.

### Une offre de proximité multiforme

Pour aborder ces circuits, les coopératives disposent de savoir-faire logistiques et organisationnels (regroupement de l'offre, transformation et conditionnement, sécurisation des débouchés...). Elles ont ainsi les moyens de connecter l'offre de produits alimentaires bio à la demande locale et de faire émerger des projets territorialisés. Certaines ont créé des points de vente directe. La coopérative de Nyons dispose ainsi, d'un espace de vente de 150 m<sup>2</sup> où elle propose vins, fruits, huiles et préparations à base d'olives produites par ses adhérents. En Alsace, le réseau coopératif a contribué à mettre en place un espace bio « viande » et « vins d'Alsace » au marché couvert permanent de Colmar.

### De nouvelles opportunités avec les labels et marques

Autre démarche, même objectif, certaines coopératives ont créé, seules ou en partenariat, des marques bio régionales. Qualisol propose ainsi une gamme de farines, de lin et de légumes secs sous sa marque « MonBio ». En Pays de la Loire, la marque collective - « Mon Bio Pays », qui promeut les produits bio ligériens, est portée par le syndicat des transformateurs bio des Pays de la Loire, auquel participent plusieurs coopératives (Terrena-Bodin, La Rosée des champs, Cavac).

### En restauration collective aussi

Côté restauration hors domicile (RHD), les coopératives et leurs fédérations s'impliquent dans les études de faisabilité en vue de répondre aux marchés publics alimentaires ou à la restauration d'entreprise. Afin de rendre plus visible l'offre régionale en produits bio, Coop de France Midi-Pyrénées et InterBio Midi-Pyrénées organisent tous les deux ans les rencontres « Découverte et dégustation des produits bio régionaux ». L'édition 2012, placée sous le signe du « Bio local » a permis la rencontre entre les structures les plus importantes (entreprises, mairies,



lycées, etc.) et les fournisseurs capables de les approvisionner dans le respect des exigences spécifiques de ces marchés. Au sein de plateformes structurées, ou à titre individuel, les coopératives proposent une offre de produits bio adaptée à la restauration collective, à la fois en gammes, en volumes et en logistique (périodicité, conditionnement, régularité d'approvisionnement). ✕

## Témoignage



**Luc MARY**  
Directeur  
de SICABA



**Auvergne, Massif central**

**33** élevages bio adhérents

**2 900** bovins, **5 300** ovins  
et **4 500** porcins bio abattus

**Chiffre d'affaires : 7,14 M€**  
(soit **35 %** du total)

## Être présent sur tous les créneaux pour tout valoriser en bio

Notre objectif est que tous les animaux bio de nos producteurs soient abattus, transformés et valorisés sur place... Nous devons donc intervenir sur de multiples marchés, pour atteindre l'équilibre carcasse, clé de la filière bio. Notre activité s'équilibre ainsi entre 5 créneaux. Tout d'abord, un réseau d'artisans boucher traditionnels. Puis les magasins bio spécialisés pour lesquels nous avons créé un atelier « barquettes » à DLC de 21 jours. Nous approvisionnons aussi la restauration commerciale et des restaurants spécialisés bio, un marché compliqué, car les végétariens y sont souvent majoritaires ! Parallèlement nous intervenons en RHD et restauration scolaire. Nous abordons cette dernière notamment via notre implication dans la SCIC « Auvergne Bio Distribution ». En nous équipant d'outils ad hoc, nous avons pu traiter avec de grands groupes, tels Elior Alliance ou une filiale de Sodexo. Enfin 20% de notre commerce se fait avec des grossistes et salaisonniers de la région.

Si nous avons pu répondre à la multiplicité de ces demandes, c'est parce que, dès 1970 nous avons opté pour des principes de transparence vis-à-vis de la distribution et des consommateurs, avec une expérience de la qualité acquise d'abord en label rouge. Parallèlement, nous nous sommes dotés de savoir-faire en découpe et piéçage. Nos adhérents bio bénéficient de cette dynamique depuis 1990, date de leur entrée dans la coopérative. Mais nous avons encore des projets visant à améliorer les équilibres carcasse et à valoriser tous les animaux biologiques sur le marché bio, comme les broutards qui ne sont pas encore finis en France. Pour cela il faut animer et cultiver en permanence l'esprit de filière, jusqu'aux producteurs. Être en coopérative est un atout pour cela.



## Chiffres clés :

**27** coopératives ont bénéficié du fonds Avenir Bio

**14,2** millions d'euros investis

**2 000** adhérents concernés

## Du champ au produit : des partenariats forts pour renforcer la chaîne de valeur

La pérennité des filières biologiques requière - plus peut-être que dans tout autre secteur - une sécurisation de chacun des maillons. Les coopératives s'y emploient en développant la contractualisation et les partenariats, du producteur au distributeur.

### La coopération plus que la compétition

Des projets collectifs ouvrent de nouvelles pistes de collaboration, de la production à la distribution. Dans cette logique, 27 coopératives ont créé des partenariats soutenus par le Fonds Avenir Bio, pour un investissement global s'élevant à 14,2 millions d'euros concernant 2000 producteurs. Avec la Sica Silo Bio Ouest, la Corab a ainsi regroupé 6 acteurs au sein d'une même filière grandes cultures : une union de coops, 4 transformateurs et un distributeur. En Lorraine, Probiolor a réuni 14 partenaires, dont 9 coopératives, pour construire une usine d'aliments bio dédiée. Les coopératives polyvalentes ne sont pas en reste : le bio s'y inscrivant dans leurs différents métiers, de la production à la transformation, comme au sein de Terrena ou encore d'Axérial.

### La contractualisation pluriannuelle pour des projets à long terme

Pour mener à bien sa conversion, l'agriculteur doit avoir une vision claire de la valorisation de ses produits. De même, la coopérative a besoin de s'assurer de volumes minimums pour optimiser sa chaîne logistique et approvisionner ses clients. La contractualisation est la base du lien entre les adhérents et les coopératives. En interface entre production et marchés, les coopératives ont des atouts pour l'étendre et la faire vivre, en aval, avec d'autres opérateurs. Si la pratique est courante sur le marché des céréales bio, elle n'en est qu'à ses prémices sur les autres filières. Pourtant des exemples démontrent son intérêt là où elle associe éleveurs, transformateurs et distributeurs. C'est le cas de la filière porcs bio, co-engagée avec « Système U ». Ou encore avec Biocoop, où la Corab et la Cocebi ont développé des partenariats autour des légumes secs et des céréales pour petit déjeuner.



### Le commerce équitable, une carte à jouer

Pour valoriser les valeurs du bio et aller plus loin, certaines coopératives misent sur des labels. C'est le cas du label "Biosolidaire", qui témoigne de partenariats de proximité entre transformateurs et producteurs, avec des engagements réciproques en prix et volumes. Plusieurs coopératives y adhèrent : la Sicarappam pour les PPAM, l'Union Bio Sud-Est pour le tournesol, la Cavac pour l'huile de cameline ou encore Agribio Union pour la filière soja. ✕

## Témoignage



**Julien BIDAUD**  
Administrateur de Biodirect



**Grand Ouest, Centre, Poitou-Charentes, Midi Pyrénées, Picardie, Bourgogne**

**86** élevages de porcs bio adhérents

**33 000** porcs bio sur 2011

**Chiffre d'affaires bio : 15 M€**

### Une relation directe avec le distributeur

“ Avec deux autres groupements, et via l'association « Les Porcs Bio de France », « Biodirect » a bâti un partenariat complet, de la production à la distribution avec Système U.

« A l'origine, nous étions plusieurs groupements à approvisionner Système U : Biocentre, Biodirect et Unebio notamment. La centrale complétait ses achats à l'étranger mais, en 2011, elle a souhaité proposer du porc bio 100% français, et bâtir, pour cela, une relation directe et durable avec des producteurs engagés dans des groupements intégralement bio. Elle nous a invités à coordonner nos efforts pour l'approvisionnement de façon régulière. L'association est ainsi née, autour de 2 objectifs : garantir aux éleveurs un prix rémunérateur et tendre à l'équilibre matière. Entre groupements et Système U, nous avons défini les bases de ce partenariat et rencontré nos prestataires respectifs (abatteurs, transformateurs...), pour en préciser avec eux les conséquences sur leur activité.

Entre groupements, nous avons défini la référence « historique » de chacun, en volume. La planification et la répartition des livraisons (type de fabrication, quantité, qualité) sont assurées selon un rythme hebdomadaire par notre animateur. Environ 130 porcs/semaine passent actuellement dans cette filière.

Ce dossier est encore jeune, mais à ce jour, il répond à nos objectifs en termes de prix. En outre c'est plutôt agréable de travailler de cette manière, dans un esprit de relation directe avec un distributeur qui se démarque de certains de ses collègues. Nous avons ainsi un lieu où l'on peut discuter sereinement de questions essentielles comme la recherche permanente de l'équilibre carcasse. Si seules les poitrines étaient valorisées en bio mais pas les épaules, il y aurait à craindre pour la pérennité de la filière ! ”



## Le choix du bio pour préserver la qualité de l'eau

Là où les enjeux « eaux » sont importants, développer l'agriculture biologique peut être un des moyens de les traiter. En leur apportant des solutions techniques et économiques adaptées et durables, des coopératives agricoles accompagnent leurs adhérents dans cette voie.

### Des partenariats innovants sur des territoires pilotes

Pour les coopératives agricoles, conjuguer les enjeux économiques et environnementaux est indispensable. En Rhône-Alpes, le projet de développer l'agriculture biologique sur des aires d'alimentation de captage a été conduit dans cet esprit. Une convention y lie Coop de France, la DRAAF, le Conseil régional, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Corabio et la Chambre régionale d'agriculture. Elle prévoit de s'appuyer sur des démarches de filières pour assurer un développement économique durable, en suscitant à la fois des conversions et des projets d'aval. La démarche se déploie sur quatre territoires pilotes et implique une vingtaine de coopératives.

### Développer les surfaces biologiques par des projets de filières

L'engagement d'opérateurs économiques tels que les coopératives permet d'impulser et d'accélérer les changements de pratiques sur des surfaces importantes, tout en anticipant les débouchés des produits de la conversion. Ainsi en 2009, dans le cadre d'un appel à projets lancé par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, la cave de Die Jaillance s'est engagée à doubler ses surfaces en viticulture biologique sur 5 ans. Avec des formations et un appui technique renforcé, il ne lui a fallu que 3 années pour impulser la conversion de 17 viticulteurs et engager 150 ha supplémentaires vers le bio. D'autres coopératives du bassin - Le Cellier des Dauphins, Dijon Céréales, Terres Dioises et la Drômoise de céréales - accompagnent aussi l'augmentation significative des surfaces en bio sur des zones à enjeu eau.

### Des mesures agro-environnementales pour changer de système

Sur certains bassins, les acteurs choisissent les mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) pour engager de réels changements de systèmes de production. Ils les complètent par une action sur les filières pour lever les freins logistiques et renforcer les dynamiques bio collectives. C'est le cas de la coopérative Qualisol (voir ci-contre) qui a contractualisé près de 5 000 ha de cultures en MAET auprès de 120 producteurs. ✕



## Témoignage



**Alain LARRIBEAU**  
Responsable  
grandes cultures  
et filière  
bio - Qualisol



**Tarn et Garonne et départements limitrophes**

Collecte et approvisionnements  
en céréales, fabrication  
d'aliments, conseil

**330** adhérents en bio  
sur **2 500**

**Chiffre d'affaires bio :**  
**9,6 M€** (soit **8 %** du total)

## Notre expérience en bio nous a servi pour agir sur le bassin versant

Qualisol s'est intéressée à l'agriculture biologique en 2002, à la demande d'un petit groupe d'adhérents. En 2004, nous y avons répondu par l'embauche d'un technicien spécialisé et la construction d'un premier silo dédié de 9 000 tonnes. Ensuite, nous avons encouragé les conversions en ciblant des agriculteurs conventionnels déjà pointus dans leur approche agronomique. Nos 330 producteurs convertis couvrent aujourd'hui 15% de la surface sur laquelle intervient la coopérative. En 2013, nous avons porté notre capacité de stockage en bio à 33 000 tonnes. Cela nous permet d'absorber les conversions encore en cours, tout en progressant prudemment, au rythme du marché.

Sans l'expérience ainsi acquise aux côtés de nos adhérents bio, nous n'aurions jamais osé répondre, en 2007, à l'appel à projet MAET lancé par le Ministère de l'agriculture en lien avec la nouvelle Directive cadre sur l'Eau. Elle s'applique en effet au point de captage du bassin versant de la Gimone de Beaumont de Lomagne, devenu entre temps « captage prioritaire Grenelle ». Si nous avons pu engager les adhérents de ce secteur vers une MAET « réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires », c'est parce que nous avons vérifié, grâce au bio, qu'il existe des alternatives, agronomiques et mécaniques, efficaces et complémentaires aux solutions chimiques. Sur cette zone, qui est un peu notre grenier, quelque 120 adhérents ont ainsi souscrit cette MAET, sécurisés à la fois par cette aide et par notre expérience dans le bio. A l'issue de la période contractuelle, beaucoup sont restés fidèles à ces pratiques et utilisent encore, par exemple, la herse-étrille. Et 67% d'entre eux continuent de recourir, sans aide financière, aux suivis et conseils – pourtant facturés – visant à maîtriser les interventions en chimique.





## Chiffres clés :

**270 000** tonnes  
d'aliments bio produits en 2013

**70 %** des aliments bio sont  
produits par **14** fabricants  
coopératifs

**80 %** des aliments bio sont  
destinés aux volailles biologiques

## Alimentation animale : des enjeux partagés entre productions végétales et animales

La nutrition animale est un maillon clef entre les filières végétales et animales biologiques. Seules ou à plusieurs, les coopératives s'organisent pour assurer l'autonomie protéique, répondre aux exigences réglementaires et sécuriser les approvisionnements dans la durée.

### Relocaliser l'approvisionnement en protéines

Avec 40 000 tonnes de graines et de tourteaux d'oléagineux biologiques importés chaque année, la France accuse un déficit protéique bio chronique. Pour le réduire, les acteurs de la nutrition animale cherchent à relocaliser leurs approvisionnements. Les coopératives incitent les agriculteurs à produire des oléoprotéagineux en pur ou en mélanges. Elles investissent dans des outils de trituration et d'extrusion pour s'affranchir des importations et des risques associés. Six unités de ce type ont été créées par des coopératives ces dernières années pour renforcer l'autonomie protéique.

### Trouver des matières premières innovantes

Défi technique et économique, la transition vers une alimentation 100% biologique a conduit les opérateurs à mener des projets et des expérimentations au champ, à l'étable et à l'usine. Certaines coopératives développent de nouveaux procédés et de nouveaux produits pour réduire l'utilisation de soja importé. C'est le cas de Désialis qui expérimente un concentré protéique de luzerne biologique. Coop de France y contribue via la recherche de fournisseurs de matières premières innovantes et l'évaluation du marché potentiel dans le cadre du projet Avialim bio.

### Sécuriser collectivement les approvisionnements

Afin de sécuriser leurs approvisionnements en matières premières, les fabricants d'aliments du bétail ont créé un plan d'autocontrôles mutualisés : Oqualim Bio. Cette plateforme, spécifique à la nutrition animale bio, regroupe 19 fabricants d'aliments pour 95% de la production nationale. Elle collecte les analyses de contaminants réalisés par chaque opérateur et cible celles à réaliser par couples contaminants/produits. ✕

## Témoignages



**Franck  
BROSSET**  
Responsable  
développement  
de Terres du Sud



**Dordogne, Lot et Garonne, Lot**  
Alimentation animale, volailles et  
œufs bio, jus de fruits bio  
**45** millions d'œufs bio  
**850 000** poulets bio  
**6 300** ha de grandes cultures bio  
**120** exploitations adhérentes bio



**Carine  
MARET**  
Directrice  
de l'UFAB



**Grand Ouest**  
Nutrition animale, collecte de  
céréales et approvisionnement  
**50 000** tonnes d'aliments bio  
**Chiffre d'affaires : 32 M€**

## SojaPress, un outil pour renforcer notre autonomie et gagner en valeur



“ Filiale des coopératives Maisadour et Terres du Sud, SojaPress a investi 2 M€ pour créer un outil de trituration de soja bio. L'objectif est de garantir et relocaliser notre approvisionnement en soja bio en partant de graines produites sur place. Opérationnel depuis fin 2012, à St Livrade sur Lot, cet outil a une capacité de 6 000 t de graines, transformées à 85% en tourteau bio et à 15% en huile pour l'alimentation humaine. Cette double vocation contribue à l'équilibre économique du projet. Pour consolider et développer les surfaces de soja bio sur le grand Sud-Ouest, il faut en effet offrir à de nouveaux producteurs une valorisation suffisante. Pour cela, nous travaillons étroitement avec Agribio Union, qui assure déjà les deux tiers de notre approvisionnement. Si ce nouvel outil sécurise notre approvisionnement protéique en volume, il nous donne des atouts supplémentaires en termes de traçabilité et d'origine des aliments auprès de nos partenaires abattoirs et transformateurs de nos produits animaux. ”

## Des contrats pluriannuels pour garantir nos approvisionnements

“ Pour fabriquer des aliments bio il faut des matières premières à la fois certifiées et répondant à des obligations de lien au sol. Pour nous en assurer, nous avons créé une activité de collecte de céréales bio (10 000 t/an) venant de 150 agriculteurs de la région. Nous passons avec eux des contrats annuels ou pluriannuels avec aide à la conversion et garantie de prix. Dans le même esprit, avec les Fermiers de Loué, nous avons un partenariat quadripartite (agriculteur, organisme stockeur, usine et groupement). ”

Concernant les protéines végétales, nous travaillons avec des agriculteurs de l'Ouest, sur des mélanges binaires (par exemple blé + féverole ou triticale+ pois), intéressants pour leur teneur en protéines, leur intérêt agronomique et leur rendement. L'objectif est, là encore, de sécuriser nos approvisionnements et celui des éleveurs, et d'anticiper la fin de la dérogation de 5% de matières premières non bio. ”



## Expérimentation, développement, innovation : les coopératives en action de l'exploitation au produit

Défi technique, exigences réglementaires fortes et attentes du consommateur : innover est une nécessité pour produire et transformer en bio. Pour sécuriser les productions et améliorer la compétitivité, les coopératives expérimentent et innovent, avec le souci de la performance globale de l'exploitation et de la filière, sans perdre les principes de l'AB.

### Fournir des semences et plants adaptés

Dans la réussite des conversions, la question des semences et plants adaptés est majeure. Les initiatives à ce titre sont nombreuses tant le défi est important. La coopérative Blue Whale travaille ainsi sur des variétés de pommes résistantes à la tavelure ; Soja D'Oc a créé une filière de multiplication de semences de soja garanties sans OGM, la Cocebi et Axérial Bio mènent leur propre expérimentation en céréales.

### Acquérir de nouvelles références technico-économiques

En bio, beaucoup de références restent à construire. Les coopératives et leur réseau s'y consacrent en participant à des programmes de recherche ou via leurs propres études. Limdor a ainsi créé un verger collectif de 8 ha pour élaborer ses propres références techniques et économiques sur différentes variétés et mieux accompagner ses producteurs. En lait, le BTPL travaille sur la maîtrise des coûts de production tandis que Coop de France Ouest s'attache à réduire les coûts de collecte. Enfin, Coop de France étudie de près les surcoûts liés à la collecte et au travail des grains biologiques.

### Relever les défis techniques

Le réseau s'est impliqué aux côtés de l'ITAB pour mieux identifier les contaminations de carie sur le blé. Avec la Chambre régionale des Pays de la Loire et l'APCA, Coop de France et sa fédération de l'Ouest recherchent des solutions viables pour élaborer des aliments équilibrés et 100% bio pour les volailles. De même, en fruits et légumes bio, un travail de recensement des maladies orphelines est engagé au sein du réseau Coop de France.

### Offrir des produits bio innovants

Des coopératives élargissent leur gamme de produits biologiques, d'autres se dotent d'outils spécifiques. Les Moulins Decollogne, filiale de Dijon Céréales, ont ainsi opté pour la mouture sur meule de pierre, qui conserve l'intégralité du germe, préserve les nutriments et renforce le goût des pains. ✕



## Témoignages



**Philippe RÉVAILLARD**  
Vice-président  
de Terres  
de Saint Malo



Créée en 1970

40 salariés

8 ha dédié à la création variétale

12 ha consacré à la sélection  
et au contrôle de conformité

Site de production dédié aux  
semences et plants bio (oignon,  
échalote, chou-fleur)



**Hugues CHALINE**  
Responsable,  
Biograins-Vert  
d'Anjou



Pays-de-la-Loire

150 apporteurs  
de céréales bio

Chiffre d'affaires bio :  
8 M€

Filiale à 100 % de la CAPL

Collecte, négoce, approvisionnement  
et export de la filière céréalière bio

### Entre bio et conventionnel des synergies pour innover

Avant 1998, les producteurs de légumes bio bretons ne disposaient pas d'outil pour s'assurer de variétés de légumes vraiment adaptées à leurs besoins. En 1998, la création d'une section « bio » au sein de l'OBS (Organisation Bretonne de Sélection), a comblé cette lacune. Ses équipes (40 salariés) travaillent en particulier sur la résistance au puceron cendré, redouté dans la production de plants de chou-fleur bio. Et l'étendue de la gamme variétale présente dans les « tiroirs » de l'OBS permet aux producteurs bio d'y trouver les variétés les plus simples à produire dans le respect de leur cahier des charges... et des conditions de production bretonnes. Il s'est ainsi créé, au sein de l'OBS une synergie très positive entre bio et conventionnel. Quand l'OBS s'intéresse aux résistances, à l'intention des bio, les conventionnels y trouvent leur compte aussi. Et lorsque l'OBS a cherché des parades au mycosphaerella, un parasite du chou-fleur d'hiver, les uns et les autres en ont bénéficié. L'OBS est en outre une garantie de notre indépendance génétique et de l'identité régionale de nos productions.

### Le marché demande du quinoa bio non allergène

Biograins-Vert Anjou, filiale à 100% de la CAPL, porte les activités de la filière céréales bio de cette coopérative. En 2009, nous avons testé cette culture à la demande de Jason ABBOTT, citoyen américain installé en France et à la recherche de partenaires pour développer la culture de quinoa bio en Europe. Les variétés cultivées en Amérique du Sud contiennent en effet de la saponine ce qui nécessite un traitement industriel de la graine avant sa commercialisation. Avec les 3 variétés confiées à certains de nos adhérents, nous éliminons ces process et surtout nous conservons l'intégralité de leurs valeurs nutritives.

Conduire cette culture en bio est toutefois complexe et les rendements fluctuent fortement (de 200 kg/ha à 2 t/ha). Mais comme le marché est en forte attente de quinoa, nous allons poursuivre les essais en diversifiant les itinéraires techniques pour atteindre régulièrement 800 à 900 kg/ha. L'une des pistes serait de cultiver le quinoa en cultures associés pour limiter la pression des mauvaises herbes. Nous allons par exemple l'associer à des légumineuses ou des oléagineux, avec des solutions adaptées pour le tri à la récolte.

## Le conseil coopératif : un vecteur de bonnes pratiques

Accompagner les agriculteurs dans leurs projets est l'une des premières missions des coopératives. L'agriculture biologique est une source d'inspiration pour échanger sur des pratiques alternatives et croiser les expériences. Les conseillers, interlocuteurs privilégiés des adhérents, sont au centre de ce mécanisme.

### Un conseil à l'équilibre entre attentes du marché et exigences agronomiques

Entre attentes clients et besoins agronomiques, le conseiller doit chercher les solutions adaptées à chacune des situations. L'équation est délicate. Les enjeux de l'AB ont amené certaines coopératives à structurer des services dédiés même si les moyens de diffusion utilisés sont classiques (tour de plaine, réunion bout de champ...). En 2013, 120 conseillers équivalents temps plein dédiés à l'AB étaient recensés au sein des coopératives. Bioagri reflète bien la nécessité de prendre en compte ces enjeux. Créée en 2010 par un fabricant d'aliment (Cizeron Bio), une coopérative (Eurea) et un moulin (Dupuy Couturier), Bioagri accompagne les producteurs pour répondre aux besoins de chacun de ces maillons en volume et en qualité.

### Agriculteurs bio-conseillers-agriculteurs conventionnels : le trio gagnant

Journées techniques, groupes de travail ou échanges avec le conseiller, les modes de transferts de pratiques sont multiples et bénéficient à tous. Nombreux sont les exemples qui mettent en valeur les transferts entre agriculture bio et conventionnelle. Pour accompagner au mieux les conseillers de terrain, certaines fédérations (en Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées en particulier) organisent des formations à leur intention.

### Des programmes de transfert collectif portés par les fédérations

La mise en place de programmes collectifs constitue une autre façon de diffuser les pratiques innovantes. C'est l'option retenue par Coop de France Midi-Pyrénées qui a bâti un projet de transfert de compétences au sein de 5 coopératives : Agribio Union, Capla, Gersycoop, Qualisol et Unicor. Il s'appuie à la fois sur des démonstrations : lutte contre les adventices en bio, binage d'une parcelle de colza, désherbage mécanique, outils de travail du sol en inter-culture, couverts végétaux. Des réunions d'information et la rédaction de bulletins techniques complètent ce dispositif. Autre exemple avec Coop de France Alsace. Cette fédération, en lien avec les Cuma viticoles, assure une veille sur les pratiques et matériels. Ces retours d'expérience sont ensuite diffusés et partagés avec d'autres groupes ou viticulteurs afin de promouvoir, y compris en viticulture conventionnelle, le remplacement de certains traitements par des alternatives mécaniques. ✕



## Témoignages



**Jacques JOULIE**  
Conseiller technique bio de BlueWhale



Union de 6 coopératives sur toute la France

16 arboriculteurs et 40 ha de vergers bio



**Marc MOUNY**  
Responsable du service agronomie d'acolyance



Aisne, Marne, Seine et Marne

Collecte de céréales, semences, approvisionnements

60 associés-coopérateurs bio

3 000 tonnes collectées en 2013

Chiffre d'affaires bio : 750 000 €

### Fournir des clés aux producteurs pour minimiser leurs risques

En 2002, lorsque certains adhérents de nos coopératives ont voulu aller vers le bio nous avons décidé de nous appuyer sur des variétés de pommes dédiées que nous avons sélectionnées sur des critères à la fois agronomiques, gustatifs, de robustesse et de potentiel de conservation. Il a fallu en outre mettre en place des itinéraires techniques dédiés, associés à des essais ad hoc. Deux des 6 techniciens de notre union suivent spécifiquement ces exploitations bio et en conversion. Nous avons validé avec elles les choix des porte-greffes, des distances de plantation, de la protection et de la fertilisation etc. avec toujours pour objectif la régularité de production... et donc d'approvisionnement de la filière. Nous avons complété cette approche à partir des ressources régionales comme celles du centre d'expérimentation en fruits et légumes (Cefel) de Montauban. L'objectif étant de fournir à nos producteurs, et en travail étroit avec eux, un socle commun de références fiables, constituées au fil du temps et des essais, afin de minimiser leurs risques.

### Entre agriculteurs bio et conventionnels, des débats constructifs

Depuis 2010 acolyance accompagne vers l'agriculture biologique ceux de ses producteurs de céréales qui le souhaitent. L'activité et les problématiques de nos associés-coopérateurs bio sont régulièrement présentées à leurs collègues conventionnels, via notre journal et nos autres outils de communication.

L'an passé, lors de l'assemblée de région de Chauny (02), le responsable de notre silo bio a ainsi expliqué comment il parvient à stocker et maintenir la qualité des céréales sans insecticides, ainsi que les économies qui en résultent. Ce sujet a suscité un débat très constructif avec nos associés-coopérateurs conventionnels. Nous avons aussi parlé de la maîtrise des adventices, des maladies et des insectes en rappelant les méthodes alternatives utilisées en ce sens par les bio : choix des variétés, rotations, date de semis etc. Ces échanges vont dans les deux sens et se poursuivent au sein même de notre service agronomie.



# 3/ TÉMOIGNAGES



40 **Jean-Marc MEYNARD** INRA

---

42 **Françoise BIGOTTE** Région Languedoc-Roussillon  
et Association des Régions de France (ARF)

---

44 **Hélène PRINGAULT-BODET** Agence de l'eau Rhône  
Méditerranée Corse

---

# Jean-Marc MEYNARD

Président du Conseil Scientifique de l'Agriculture Biologique (CSAB) et directeur de recherche à l'INRA

LA CAPACITÉ DES COOPÉRATIVES À NOUER DES ACCORDS AVEC DES ENTREPRISES D'AVAL OU À DÉVELOPPER DES CIRCUITS COURTS CONSTITUE UN LEVIER POUR ASSURER LES DÉBOUCHÉS À TOUTES LES PRODUCTIONS BIOLOGIQUES.

LE RÔLE DES COOPÉRATIVES EST RECONNU DANS L'ORGANISATION D'ÉCHANGES DE SAVOIR-FAIRE ENTRE ADHÉRENTS BIO ET CONVENTIONNELS.

QUELLES COORDINATIONS ENTRE LES INITIATIVES LOCALES POUR ACCROÎTRE LES PERFORMANCES GLOBALES DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE ET ÉVITER LES CONCURRENCES INTER-RÉGIONALES ?

## Les coopératives ont des atouts pour développer le secteurs



*Le présent document rapporte les stratégies et expériences de coopératives agricoles autour de l'agriculture biologique. Que vous inspirent-elles ?*

Les coopératives agricoles ont un rôle majeur à jouer dans le développement de l'agriculture biologique. Particulièrement par leur capacité de collecte et mise en marché, mais aussi par le fait qu'elles sont à même de coordonner conseil, commercialisation, et (même si c'est moins important en AB qu'en agriculture conventionnelle) approvisionnement des exploitations en agrofournitures.

Leur aptitude à nouer des accords avec des entreprises d'aval, ou, plus récemment, à développer des circuits courts, constitue un levier considérable pour le développement de l'agriculture biologique. C'est un atout pour assurer un débouché à la diversité - incontournable - des productions biologiques. Même si cela ne dépend pas d'elles seules, les coopératives peuvent ainsi contribuer à sécuriser la démarche des agriculteurs qui s'orientent vers le bio.

Certaines coopératives assurent depuis longtemps ce rôle « pivot » pour conforter le développement de l'agrobiologie. Je trouve important que Coop de France mette en relief leurs expériences. Celles-ci peuvent être source d'inspiration pour d'autres qui n'ont pas encore organisé de dispositif de collecte et de R&D en bio. Leur montrer ce qui est possible, quelles synergies elles peuvent valoriser, comment elles peuvent s'organiser... Je trouve en effet dommage que l'on ne compte encore que 20% des coopératives engagées vers le bio.

*Parmi ces dynamiques, certaines vous semblent-elles particulièrement prometteuses et/ou à développer ?*

Je trouve très intéressants les cas où les coopératives sont à l'initiative de la structuration de filières, assurant ainsi aux produits bio de nouveaux

débouchés. Par exemple, donner accès à des marchés d'exportation de légumes grâce à l'organisation de plannings de production au niveau de collectifs de petits agriculteurs. Ou encore, mettre en lien, via la fabrication et la commercialisation d'aliments du bétail et l'organisation d'échanges paille-fumier, céréaliculteurs et éleveurs d'une même coopérative. Ou développer des circuits courts en vins, légumes ou viandes.

Ce document souligne aussi le rôle des coopératives dans l'organisation d'échanges de savoir-faire entre adhérents bio et conventionnels : les pratiques bio constituent, en particulier, une source d'inspiration pour réduire, en conventionnel, certains intrants et des nuisances environnementales associées.

## CERTAINES COOPÉRATIVES ASSURENT DEPUIS LONGTEMPS CE RÔLE « PIVOT » POUR CONFORTER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGROBIOLOGIE.

En s'investissant dans le développement de l'agriculture biologique au niveau des aires d'alimentation de captages, certaines coopératives jouent un rôle majeur sur la protection de l'eau. Je suis persuadé qu'elles peuvent, de par le pourcentage d'agriculteurs, bio et conventionnels, qu'elles touchent, démultiplier l'efficacité des actions en faveur de la qualité de la ressource.

Ce document nous offre un intéressant panorama d'expériences positives. On aimerait cependant en savoir plus sur les stratégies du mouvement coopératif pour l'avenir : quelles priorités de développement de filières ? Quels objectifs quantitatifs au niveau du pays ? Quelles coordinations entre les initiatives locales pour accroître les performances globales de l'agriculture française et éviter les concurrences inter-régionales ? Par exemple, quelle stratégie de développement de la production de porc bio, qui reste très limitée en France alors que la demande est là ?

*Et pour aller plus loin quels axes privilégier ?*

En surfaces comme en volumes, et même s'il progresse régulièrement, le périmètre de l'agriculture biologique reste modeste... Du coup, les moyens techniques et de recherche/développement qui peuvent lui être affectés le sont aussi. Or, le dispositif d'accompagnement du bio reste encore hétérogène et dispersé, réparti entre les instituts techniques, les groupements d'agriculture biologique, les chambres d'agriculture, les Civam-bio et les coopératives. Si ces dernières sont évidemment incontournables dans leur fonction commerciale, il est essentiel que leur investissement dans la recherche-développement se fasse en coordination étroite avec ces autres acteurs. ✖



# Françoise BIGOTTE

Représentante de l'Association des Régions de France (ARF), conseillère régionale de la Région Languedoc-Roussillon déléguée à l'agriculture biologique.

FIN 2012, 19 DES 22 RÉGIONS METTAIENT EN ŒUVRE UNE POLITIQUE SPÉCIFIQUE EN FAVEUR DE L'AB.

LE RAPPROCHEMENT ENTRE COOPÉRATIVES PEUT PERMETTRE D'ATTEINDRE LES SEUILS POUR ALIMENTER DURABLEMENT LES FILIÈRES DE PRODUCTION.

LES COOPÉRATIVES ONT UN RÔLE À JOUER EN INNOVANT DANS LES MODÈLES D'ORGANISATION DES FILIÈRES.

## Les Régions soutiennent le développement de l'agriculture biologique et de la structuration des filières bio



*Quels sont les principaux axes et modalités de ces politiques ?*

Durant la phase de conception d'Ambition Bio, l'ARF a conduit une analyse des dispositifs mobilisés par les Régions en faveur du développement de l'AB. L'ARF a pu ainsi constater que fin 2012, 19 des 22 Régions mettaient en œuvre une politique spécifique en faveur de l'AB.

Si l'on reprend l'organisation selon les axes d'Ambition Bio 2017, les Régions avaient conçu des dispositifs pour apporter un soutien financier en faveur :

- du développement de la production agricole, du conseil aux agriculteurs,
- de la structuration de filière,
- du développement de la consommation et de la conquête des marchés,
- de la recherche-expérimentation, de la formation professionnelle,
- de l'acquisition de références.

Treize Régions avaient une approche filière en construction ou opérationnelle. Les Régions sont déjà très impliquées en termes de soutien au développement de la production, de la consommation et à la promotion des produits biologiques.

*Pour les conduire, quels partenariats recherchent-elles par priorité, et avec quels objectifs (qualitatifs et quantitatifs) ?*

Les interventions régionales sont apportées sur les investissements, notamment auprès des exploitations mais aussi des entreprises. Elles sont orientées également sur les partenaires qui animent et accompagnent ce secteur. Selon les territoires et leur historique, les partenaires varient : interprofessions spécialisées, CIVAM et GAB, chambres d'agriculture, Coop de France...

*Dans la mise en place de ces partenariats, et dans le développement de l'AB, les coopératives agricoles disposent-elles, selon les élus, d'atouts, de savoir-faire, voire de légitimités spécifiques ? Lesquels ?*

Dans la mesure où sa gouvernance fixe un cap et qu'elle dispose en son sein des compétences pour accompagner ses coopérateurs sur le plan technique, une coopérative a des atouts pour convertir d'importantes surfaces en bio. La centralisation de la production agricole, voire le rapprochement entre coopératives peuvent permettre d'atteindre les seuils pour alimenter durablement les filières de production amont-aval. Les industries de transformation, la distribution sont en demande des produits issus de nos territoires.

Parmi les autres atouts, la coopération agricole dispose d'un réseau d'accompagnement favorable à la formation des agriculteurs, à la diffusion de nouvelles pratiques AB. La coopération peut intervenir sur la mutualisation des achats de matériels (CUMA) et de produits.

La coopérative est un acteur économique et technique structurant pour les filières AB de l'amont à l'aval y compris pour la transformation des produits.

*Le projet de document qui vous a été transmis rapporte à la fois les ambitions de la coopération agricole au regard du bio et quelques-unes des initiatives qu'elle conduit sur le terrain. Certaines des voies ainsi explorées vous semblent-elles particulièrement pertinentes et mériteraient-elles d'être répliquées et transposées ailleurs ? Lesquelles ?*

## LES COOPÉRATIVES SONT DES ACTEURS INDISPENSABLES AU MAILLAGE TERRITORIAL

Ce document est intéressant à plusieurs titres. Il exprime l'ambition de la coopération agricole pour se mobiliser dans la nouvelle dynamique de conversion vers l'AB et pour la construction de filières AB sur le territoire national. Il montre également

que les coopératives sont déjà très présentes sur certains secteurs comme l'élevage, les produits laitiers, les grandes cultures, et qu'elles ont de fortes marges de progression sur d'autres comme le secteur viticole.

*Dans leur souhait de voir se développer l'agriculture biologique, quelles sont les attentes des Régions au regard des coopératives agricoles ? Quelle place peuvent-elles occuper dans les dispositifs mis en place par les Conseils régionaux ?*

La participation active des Régions dans la construction du programme Ambition Bio permet de faire évoluer la gouvernance dans les régions en incluant les différents partenaires, y compris la coopération agricole, qui souhaitent se mobiliser pour le développement de la filière bio. Cela doit également favoriser la structuration des filières à la meilleure échelle de territoire, en fonction des productions. Les coopératives sont des acteurs indispensables au maillage territorial et elles assurent un lien de proximité.

Au titre d'Ambition Bio, l'ARF a proposé des objectifs complémentaires : identifier les gisements de conversion dans chaque région en orientant le développement de la production agricole en fonction des marchés, satisfaire les besoins des entreprises de transformation qui demandent à sécuriser et relocaliser leurs approvisionnements, et enfin assurer la juste rémunération de la valeur ajoutée dans la filière afin de pérenniser les conversions et maintenir la dynamique de croissance.

Dans le contexte d'une filière biologique historiquement collaborative et d'une demande des consommateurs qui reste soutenue, les coopératives ont un rôle à jouer en innovant dans les modèles d'organisation des filières, notamment grâce à l'un de ses fondements qui est de répartir équitablement la richesse produite. ✕

# Hélène PRINGAULT-BODET

Expert agriculture durable et environnement à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

SUR LES 58 PROJETS DÉPOSÉS AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE EN 2009, 20 % ÉMANAIENT DE COOPÉRATIVES.

LORSQUE L'ON SOUHAITE VOIR ÉVOLUER DES PRATIQUES DANS LE SENS D'UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DE L'EAU, IL FAUT QUE CELA SE FASSE AUSSI AVEC LE SOUCI DE LA VIABILITÉ DES ACTIVITÉS AGRICOLES CONCERNÉES.

LES COOPÉRATIVES ONT UNE CONNAISSANCE ET UNE PRATIQUE DE L'ACTION COLLECTIVE À L'ÉCHELLE D'UN TERRITOIRE DONNÉ.

## Les coopératives nous intéressent par leur approche économique



*Parmi les leviers d'amélioration de la qualité de l'eau soutenus par l'Agence de l'eau il y a le développement de l'agriculture biologique. Nombre de coopératives agricoles s'y sont engagées. Constituent-elles pour vous des interlocuteurs privilégiés ?*

Il y a quelques années encore, les opérateurs économiques - dont les coopératives agricoles - n'étaient pas systématiquement identifiés d'emblée comme de possibles porteurs de projets autour de la protection de la ressource en eau. Aujourd'hui, en revanche, il est clair que l'ampleur des défis comme la limitation du recours aux produits phytosanitaires, et, encore plus, le nécessaire développement de l'agriculture biologique, font de ces acteurs des partenaires incontournables.

Elles ont donc été invitées à répondre à l'appel à projet lancé en 2009 par notre Agence autour du bio et de la protection de l'eau. Sur les 58 projets déposés, 30 % émanent de ces opérateurs économiques et il s'agit aux deux tiers de coopératives. Nous avons ainsi atteint notre premier objectif qui était de diversifier les partenaires sur qui nous nous appuyons. Parallèlement nous avons créé des liens avec ces coopératives dont le potentiel et les modes d'action nous intéressent.

*Dans quels domaines particulièrement ?*

Tout d'abord parce que les coopératives agricoles sont impliquées dans les filières et la mise en marché des produits. C'est essentiel : lorsque l'on souhaite voir évoluer des pratiques dans le sens d'une meilleure prise en compte de l'eau, il faut que cela se fasse aussi avec le souci de la viabilité des activités agricoles concernées... ne serait-ce que pour la bonne efficacité des deniers publics engagés. A ce titre travailler avec les coopératives nous

intéresse du fait de leur approche économique. Elles ont par ailleurs une connaissance et une pratique de l'action collective qui constitue un atout pour agir et démultiplier les actions, à l'échelle d'un territoire donné. Leur implication dans le conseil et l'accompagnement technique des exploitations nous intéressent également.

Au sein du monde coopératif, il y a encore les cuma qui sont aussi pour nous des partenaires importants, chaque fois que des matériels ou des équipements spécifiques constituent des leviers pour protéger l'eau. C'est le cas, notamment, des aires de lavage collectives ou des outils de travail alternatifs aux pesticides.

*Les partenariats entre coopération agricole et Agence de l'eau, et notamment autour du bio, peuvent-ils encore se renforcer et dans quelles directions ?*

Oui. D'ailleurs, sur notre territoire, un accord-cadre devrait bientôt être signé entre Coop de France et l'Agence en vue de les développer. Toujours autour de la qualité de l'eau, bien sûr, mais avec aussi un volet sur la restauration de l'équilibre quantitatif de la ressource, cette fois. Des choses se font certes déjà autour des

ouvrages de substitution ou de modernisation des réseaux d'irrigation (passage au goutte à goutte entre autres), mais il nous semble que d'autres voies sont encore insuffisamment explorées, par exemple celle du passage à une culture plus économe en eau (sorgho en remplacement du maïs par exemple), en lien, notamment avec l'agriculture biologique.

C'est un domaine où l'implication des coopératives peut être

déterminante, là où elles savent mobiliser leur capacité d'innovation.

Il est important que le développement de l'agriculture biologique se fasse de façon homogène tant sur les filières amont (production agricole) que sur les filières aval (transformation) au bénéfice de l'environnement. Multiplier des outils de transformation bio pour les faire tourner à partir de produits importés, sans se préoccuper de dynamiser la production locale bio, ce serait, au moins en partie, passer à côté de nos objectifs communs ! Nous attendons donc les coopératives aussi sur ce terrain-là, dans le souci de l'efficacité des politiques menées. ✕

C'EST UN DOMAINE OÙ L'IMPLICATION DES COOPÉRATIVES PEUT ÊTRE DÉTERMINANTE



# GLOSSAIRE

AOP : Appellation d'Origine Protégée

BTPL : Bureau Technique de Promotion Laitière

CASDAR : Compte d'Affectation Spéciale pour le Développement Agricole et Rural

CERAFEL : Comité Economique Régional Agricole Fruits et Légumes

DLC : Date Limite de Consommation

EBE : Excédent Brut d'Exploitation

CTIFL : Comité Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes ;

CTE : Contrat Territoriaux d'Exploitation

GAB : Groupement d'Agriculteurs Biologiques

GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

GIEE : Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental

GDA : Groupes de Développement Agricole

Ha : hectare

hl : hectolitre

IGP : Indication Géographique Protégée

ITAB : Institut Technique de l'Agriculture Biologique

MAET : Mesure Agro-Environnementale Territorialisée

MDD : Marque De Distributeur

OP : Organisation de Producteurs

SAU : Surface Agricole Utile

SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif

RHD : Restauration Hors Domicile

T : Tonne

# UN TRAVAIL DU RESEAU

Ce document est le fruit du travail des salariés du réseau de Coop de France contributeurs à l'action collective « Organiser et structurer les filières de produits biologiques en coopératives » du programme de développement agricole financé par le CASDAR du ministère de l'Agriculture. Les travaux conduits depuis 2009, date de début du programme, les ont amenés à identifier de multiples initiatives, parmi lesquelles celles présentées dans ce document. Les choix qui ont été faits ne prétendent nullement à la représentativité du tissu coopératif, ni à rendre compte de manière exhaustive de l'ensemble des champs que couvre l'engagement des coopératives dans les filières biologiques. Les contributeurs ont choisi de mettre en évidence des démarches présentant un intérêt particulier au travers de ces quelques exemples de natures différentes, aux degrés d'avancement plus ou moins finalisés. Leur souhait était de pouvoir offrir de nouvelles perspectives par une approche transversale des actions des coopératives dans l'AB.

Ce recueil donne la parole à plusieurs témoins, observateurs privilégiés de notre action, Jean-Marc Meynard - président du conseil scientifique de l'AB et directeur de recherche à l'INRA (UMR SAD-APT), Françoise Bigotte - conseillère régionale du Languedoc-Roussillon déléguée à l'AB et responsable de ce dossier auprès de l'ARF (Association des Régions de France) et enfin Hélène Pringault - responsable agriculture durable à l'Agence de l'eau Rhône Alpes Méditerranée Corse.

## Ont ainsi contribué à la réalisation de ce document :

**Le chef de projet de l'action :** Clément Lepeule, Coop de France

**La coordinatrice du programme de développement :** Françoise Ledos, Coop de France

## Ainsi que :

Pierre Baron, Coop de France Poitou-Charentes

Maud Bouchet, Coop de France Rhône-Alpes Auvergne

Stéphanie Costa, Coop de France Alpes Méditerranée

Thomas Jullien, Coop de France Ouest

Aline Lambert, Coop de France Nord Bassin Parisien

Maude Marpault, Coop de France Ouest

Pierre Pradalié, Coop de France Midi-Pyrénées

Isabelle Ribes, Coop de France Languedoc-Roussillon

Emilie Zamora, PPAM de France

Gwenaël Demont, Atlanpages, a contribué à la rédaction de ce document.



Avec la contribution financière  
du compte d'affectation spéciale  
« Développement agricole et rural »

La responsabilité  
du ministère de  
l'agriculture,  
de l'agroalimentaire  
et de la forêt ne saurait  
être engagée.



43, rue Sedaine - CS 91115 - 75538 Paris Cedex 11

Tél.: 01 44 17 57 00 - Fax : 01 48 06 52 08

**[www.coopdefrance.coop](http://www.coopdefrance.coop)**



**la  
coopération  
agricole**  
*produisons l'avenir*

**[www.lacooperationagricole.coop](http://www.lacooperationagricole.coop)**